



Communiqué de presse

Luxembourg, le 21 octobre 2021

La performance comme critère de financement dans la politique de cohésion: on est encore loin du compte selon l'auditeur externe de l'UE

L'UE a mis en place des politiques pour améliorer la cohésion économique, sociale et territoriale de ses États membres. Pour la période 2014-2020, elle a introduit trois instruments destinés à inciter à la performance dans ce domaine. Selon la Cour des comptes européenne, qui publie aujourd'hui un rapport sur le financement fondé sur la performance dans le cadre de la politique de cohésion, il reste beaucoup à faire pour que les fonds soient toujours alloués aux mesures et aux projets qui donnent les meilleurs résultats.

Pour atteindre les objectifs de sa politique de cohésion, l'UE cofinance des investissements dans les États membres. Dès lors, les résultats de ces investissements sont déterminants. Dans le domaine de la politique de cohésion, fonder davantage les financements sur la performance permettrait à l'UE d'orienter les fonds vers les programmes et les mesures les plus efficaces et d'obtenir de meilleurs résultats.

Le règlement portant dispositions communes pour la période 2014-2020 a prévu trois instruments pour inciter financièrement les États membres à obtenir des résultats et à optimiser leur utilisation des fonds. Il disposait que des conditions (dites «ex ante») devaient être établies afin de garantir une utilisation efficace et efficiente des Fonds ESI. Il prévoyait en outre la constitution d'une réserve de performance d'un montant de 20 milliards d'euros (soit 6 % des dépenses de cohésion) à allouer, pour les deux dernières années de la période, aux actions prioritaires de programmes affichant une bonne performance en 2019. Il a enfin introduit des modèles de financement fondé sur la performance qui subordonnent dans une certaine mesure le soutien de l'UE à l'obtention de réalisations et de résultats prédéfinis, ou au respect de certaines conditions.

La Cour a effectué un audit pour évaluer comment la Commission et les États membres ont utilisé ces nouveaux instruments conçus pour lier les financements à la performance durant la période 2014-2020.

L'objectif de ce communiqué de presse est de présenter les principaux messages du rapport spécial adopté par la Cour des comptes européenne. Celui-ci est disponible dans son intégralité sur le site eca.europa.eu.

ECA Press

12, rue Alcide De Gasperi - L-1615 Luxembourg

E: press@eca.europa.eu @EUAuditors eca.europa.eu

«Nous avons constaté que l'introduction du cadre de performance pour la période 2014-2020 a contribué à un changement culturel dans la gestion financière de la politique de cohésion», a déclaré M. Ladislav Balko, le Membre de la Cour responsable du rapport. «Nous avons toutefois aussi observé qu'il n'existait toujours pas de lien manifeste entre le financement et la performance des programmes dans ce domaine de dépense. Si les trois instruments créés en vertu du règlement portant dispositions communes pour 2014-2020 ont conduit à de nouvelles approches en matière de mise en œuvre, ils n'ont pas substantiellement modifié la manière dont les fonds de l'UE ont été alloués et décaissés.»

Les auditeurs adressent à la Commission plusieurs recommandations pour améliorer les choses. Ils invitent à exploiter tout le potentiel des conditions favorisantes (qui s'apparentent aux conditions ex ante, qu'elles remplacent) lors de la période 2021-2027. Ils encouragent aussi la Commission à préparer le terrain au plus tôt pour que l'examen à mi-parcours de la période 2021-2027 soit efficace. Ils suggèrent enfin de clarifier les règles régissant le modèle de «financement non lié aux coûts», ainsi que l'approche concernant la fourniture d'une assurance sur les financements de l'UE octroyés dans le cadre de ce modèle.

Informations générales

Fonder davantage la politique de cohésion sur la performance est un objectif que partagent le Parlement européen, le Conseil et la Commission. Les ressources financières consacrées à la mise en œuvre de la politique de cohésion représentent un tiers environ du budget de l'UE (357 milliards d'euros pour 2014-2020 et 373 milliards d'euros pour 2021-2027). La Commission européenne et les autorités nationales se partagent les responsabilités en matière de dépenses.

Le rapport spécial n° 24/2021, «Financement fondé sur la performance dans le cadre de la politique de cohésion: des ambitions louables, mais des obstacles ont subsisté au cours de la période 2014-2020» est disponible sur le site internet de la Cour (eca.europa.eu) en anglais. Les autres versions linguistiques suivront prochainement.

Contact presse

Service de presse de la Cour: press@eca.europa.eu

- Claudia Spiti: claudia.spiti@eca.europa.eu - M: (+352) 691 553 547

- Vincent Bourgeois: vincent.bourgeois@eca.europa.eu - M: (+352) 691 551 502